

RAMATUELLE

Pampelonne : « Il faut cesser de dénigrer le projet »

En conseil municipal le maire, Roland Bruno, a dénoncé rumeurs alarmistes et peurs propagées par certains exploitants de plage « alors que la concession avec la Ville vient d'être signée par l'Etat »

En préambule au vote des budgets, le maire Roland Bruno a tenu à réagir après la publication des positions des plagistes dans nos colonnes le 9 avril sous le titre « Le cœur à marée basse ». « Le lobby des plagistes dénigre le projet de Ramatuelle pour sa plage de Pampelonne. La raison ? Pour inquiéter l'opinion publique dans le dessein de se préserver une rente de situation des plagistes sortants... »

« Nous nous battons depuis 15 ans »

Et le maire de rappeler que depuis quinze ans, lui et ses colistiers se battent de manière à que cet espace ne soit pas sanctuarisé. « En 1992, une action en justice des plagistes contre l'étude

d'alors avait abouti au classement en espace naturel in-exploitable commercialement. Nous avons été forcés à guerroyer afin d'obtenir l'amendement Gaïa garantissant l'activité, leurs activités. Aujourd'hui, la procédure est arrivée à son terme, la concession à la Ville a été signée par l'Etat le 6 avril. Et, seulement dix établissements sur vingt-trois devront démonter leurs bâtiments d'exploitation chaque année. Je précise qu'il n'y aura pas de standardisation puisque la taille des lots ira de trente à quatre-vingts mètres linéaires de rivage et les surfaces seront comprises entre quatre cent et mille six cents mètres carrés. Quant au nombre de matelas, il diminuera d'environ neuf cents mais nullement de plus de deux mille

comme les plagistes le laissent entendre. Sur ces derniers points d'ailleurs, ces contraintes sont imputables au seul décret plage. Là aussi on a tenté d'obtenir un amendement. Hélas, en vain ».

Pas moins de quatre enquêtes publiques

Le premier magistrat a retracé ensuite le long parcours administratif qui a compté pas moins de quatre enquêtes publiques « auxquelles les plagistes ont eu accès », ainsi que les interventions auprès des politiques afin d'expliquer les spécificités économiques et touristiques de Pampelonne.

« En 2019, les sous-concessions seront attribuées pour douze ans. Et en ce qui concerne le légendaire spectre



Le sable tant prisé de la plage de Pampelonne, magique de beauté, appartient à 100 % à l'Etat. (P. Lapoirie)

des grands groupes voraces qui vont tout raffer, sachez mes collègues qu'ils ne sont pas en embuscade mais déjà présents puisque des plagistes leur ont vendu des parts sociales. Ils contribuent à la diversité de l'offre, dont la commune veillera à ce qu'elle reste adaptée à tous les publics. Au niveau de la fameuse manne financière que nous percevons, il faut savoir que sur le 1,7 million d'euros collectés, nous en reversons quasiment sept cent mille à l'Etat. Allez, que cessent les fausses rumeurs et les peurs inutiles car le projet est bien d'accueillir le tourisme sur un site conjuguant un paysage de rêve accessible à tous, et pour ceux qui le souhaitent toute une gamme de services de qualité.»

G.C.